

CAISSE DES ECOLES

Présents : 6
Représentés : 1
Absents : 8

COMITE DU : 10 février 2026
DELIBERATION N° : 70/2026
DGA DE SECTEUR : Bachir MERGHEM
SERVICE : CAISSE DES ECOLES
AFFAIRE SUIVIE PAR : Amélie TORET

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2026

LE COMITE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°92.125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2005 désignant la Caisse des écoles comme support du Programme de réussite éducative

APRES la présentation de Monsieur le Vice-président et l'intervention des représentants des groupes constituant le comité de la Caisse des écoles

VU le rapport des Orientations Budgétaires 2026, ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la présentation du rapport et des débats relatifs aux Orientations Budgétaires pour 2026.

Pour extrait conforme,



Frédéric PETITTA

Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois